

## **Budget Primitif 2017**

### **Conférence de presse du 18 avril 2017**

Le Budget Primitif 2017 a été voté par le Conseil National le 15 décembre 2106.

Le Budget Primitif 2017 s'inscrit dans la continuité des résultats excédentaires précédents (2012, 2013, 2014 et 2015), et affiche un excédent prévisionnel de recettes de + 6,3 M€ contre + 5,8 M€ au Budget Primitif 2016.

Ce budget présente un montant prévisionnel de "Recettes" de 1.210.318.900 €, en hausse de + 67,1 M€ (soit + 5,9 %) par rapport au Budget Primitif 2016.

Il convient de souligner la hausse des recettes fiscales (+ 45,4 M€, soit + 5,2 %) en raison principalement de la hausse des recettes des droits de mutation (+ 20 M€) et de TVA (+ 15,1 M€), ce qui signifie que la politique d'attractivité du Gouvernement continue de porter ses fruits. On note également l'augmentation des recettes issues des droits sur les actes civils administratifs (+ 4,5 M€), de celle relative aux droits de douane (+ 4 M€), de celle concernant les droits d'hypothèques (+ 2 M€) ainsi que celle liée aux taxes sur les assurances (+ 1 M€).

Les produits et revenus du domaine de l'Etat affichent également une augmentation (+ 25,8 M€, soit + 11,1 %) par rapport aux prévisions budgétaires primitives de 2016 qui s'explique par la hausse des recettes du domaine immobilier (+ 13,8 M€), de celles relatives au domaine financier (+ 6,9 M€) et de celles issues des monopoles (+ 5,1 M€).

En revanche, les produits et recettes des services administratifs prévoient une diminution de - 4,1 M€ (soit - 12,6 %).

Les "dépenses" sont évaluées à 1.203.999.600 €, soit + 66,5 M€ (soit + 5,8 %) par rapport au Budget Primitif 2016.

En matière d'équipements et d'investissements, le Gouvernement poursuit ses efforts (+ 29 M€), avec les inscriptions nécessaires à la poursuite des opérations des travaux en cours avec notamment l'opération d'entrée de ville Ouest (32 M€), de l'Ilôt Pasteur comprenant un collège (32 M€), de la "Villa l'Engelin" (36 M€) et toutes les opérations liées au CHPG actuel et futur. Au niveau des investissements en matière de matériel d'équipement (+ 4,4 M€) il est souligner la volonté du Gouvernement Princier d'accélérer l'engagement de Monaco dans l'ère numérique (le renforcement des moyens destinés à la mise en oeuvre du système d'information de l'Administration, la création du projet de "ville intelligente" et la mise en oeuvre de la politique de lutte contre la criminalité technologique et de préservation).

Au titre des interventions publiques, le Gouvernement accroît son niveau d'intervention (+ 18,7 M€), avec la création d'une ligne budgétaire pour l'abondement d'un Fonds "Retraite et Prévoyance" qui serait dotée chaque année et, pour la première fois en 2017 à hauteur d'un montant de 5 M€, dans la majoration du financement des établissements publics à caractère sanitaire et social (CHPG et satellites et O.P.S. : + 3,9 M€), dans le domaine "international et coopération" (+ 2,8 M€), dans le domaine "éducatif et culturel" (+ 4,7 M€), et, enfin, dans la mise en oeuvre de nouveaux partenariats de relations publiques, de relations presse et communication dans le domaine "économique" (+ 2,1 M€).

Enfin, en matière des dépenses de fonctionnement, il convient de souligner que dans le cadre de la stratégie de renforcement des moyens en matière de sécurité nationale il a été créé une Réserve Civile de la Police Monégasque destinée à des missions de soutien aux forces de sécurité.